

Prise en charge des traitements médicaux

Me Estelle Marguet & Me Estelle Lang, avocates à Lausanne

Plan de présentation

- Introduction
- Rappels théoriques
- Cas pratiques: épilation définitive, augmentation mammaire, prise en charge des phalloplasties et vaginoplasties réalisées à l'étranger
- Questions

Rappels théoriques

- Délai: réagir rapidement est important
 - Communication de l'assurance = simple courrier : délai d'un an pour demander une décision
 - Décision: faire opposition dans les 30 jours dès réception auprès de l'assurance
 - Décision sur opposition: délai de 30 jours pour recourir auprès du Tribunal compétent
- N'hésitez pas à faire appel à une assistance juridique

Motivation d'une demande de prise en charge

- Critères 32 LAMal: démontrer que le traitement est efficace, approprié et économique
- Une bonne motivation détaillée est très importante dès le début
- Insister sur les conséquences sur la santé psychique de votre patient·e d'un refus ou d'un retard de traitement
- Bien motiver une demande de prise en charge augmente les chances de succès

Cas pratique 1: épilation définitive

- Prise en compte des souhaits de votre patient·e en termes de pilosité
- Insister sur les conséquences néfastes d'un refus ou retard de prise en charge sur la santé psychique
- Préciser les limites du traitement hormonal
- Il n'est pas obligatoire d'envoyer des photos à l'assurance: il n'y a aucune base légale justifiant une telle demande

Cas pratique 2: augmentation mammaire

- Refus souvent motivé car traitement jugé purement esthétique par les assurances : un bonnet A serait amplement suffisant
- Point de vue fondamental de l'endocrinologue : témoigner des limites du traitement hormonal
- Pas un traitement purement esthétique: importance du point de vue du psychologue

Cas pratique 3: prise en charge des opérations à l'étranger

- Expertise Monstrey
- Techniques obsolètes en Suisse, voire dangereuses pour les patient·es
- Assistance d'un·e avocat·e indispensable
- But: démontrer l'absence de compétence en Suisse, respectivement les risques opératoires pour les patient·es.
- Toujours envoyer la demande de prise en charge avant le départ de votre patient·e à l'étranger: une demande de prise en charge ne s'oppose pas au départ

Des questions ?

- Me Estelle Marguet: Place St-François 5, 7108, 1002 Lausanne, emarguet@sf5.ch
- Me Estelle Lang: Rue du Grand-Pont 10, case postale 5456, 1002 Lausanne, lang@etudegp.ch